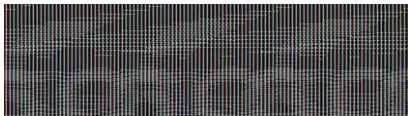


L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



IN EXTENSO CENTRE OUEST

8 Rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

*_*_*_*_*

**SOCIETE BENEFICIAIRE : IN EXTENSO CENTRE OUEST
APPORT DES TITRES DE LA SOCIETE DELTA CONSEIL PME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

AEC Commissariats
Cocerto Audit



larochesuryon@cocerto.fr

Aux associés de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Tribunal de commerce d'ANGERS en date du 9 juin 2026, concernant les apports en nature devant être effectués par les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport de titres DELTA CONSEIL PME. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Synthèse – points clés
4. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Les apports des actions détenues par les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT dans le capital de la société DELTA CONSEIL PME, à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement entre les sociétés précédemment nommées.

Les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT se verront attribuer des actions de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST en échange de leurs apports.

1.2 Présentation de la société et des parties en présence

1.2.1. Personnes morales apporteuses

Les actions apportées sont détenues par :

- La société VF EXPERTISE CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 900 000 Euros, dont le siège social est situé 104 avenue du Général Leclerc - 28100 DREUX, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 481 236 438.
La société VF EXPERTISE CONSEIL est représentée par Monsieur Vincent FRETEUR, gérant ;
- La société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 Euros, dont le siège social est situé 104 avenue du Général Leclerc - 28100 DREUX, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 522 265 321.
La société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT est représentée par Monsieur Jérôme MALLOT, gérant.

1.2.2. Société bénéficiaire « IN EXTENSO CENTRE OUEST »

La société IN EXTENSO CENTRE OUEST est une société par actions simplifiée au capital de 29 962 142 Euros, dont le siège social est situé 8 rue Eugène Brémond – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 792 047 037, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

Son capital social s'élève à 29 962 142 Euros, divisé en 29 962 142 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune.

La société IN EXTENSO CENTRE OUEST a pour objet, en France et dans tous pays, l'exercice des professions :

- d'expert-comptable, dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables en France et, le cas échéant, dès l'obtention de tout agrément équivalent à l'étranger ;
- de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes en France, et, le cas échéant, dès l'obtention de tout agrément équivalent à l'étranger,

dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires présents et à venir.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet et prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature dans les limites fixées par les lois et règlements relatifs à l'organisation et l'exercice de la profession d'expert-comptable et à celle de commissaire aux comptes.

Elle peut fournir le cas échéant des services aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

La société IN EXTENSO CENTRE OUEST est représentée par Monsieur Jean-François TROUILLARD, Président.

1.2.3. Société « DELTA CONSEIL PME » dont les titres sont apportés

La société DELTA CONSEIL PME est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 Euros ayant son siège social au 104 avenue du Général Leclerc – 28100 DREUX. La société est immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 381 078 989.

Son capital social s'élève à 1 000 000 Euros, divisé en 2 500 actions de 400 Euros de valeur nominale chacune. Le capital de la société DELTA CONSEIL PME est détenu par :

- La société VF EXPERTISE CONSEIL	
Titulaire de 417 actions.....	417 actions
- La société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT	
Titulaire de 417 actions.....	417 actions
- La société IN EXTENSO CENTRE OUEST	
Titulaire de 1 666 actions.....	1 666 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital	2 500 actions

La société DELTA CONSEIL PME a pour objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable, telle que définie par les textes législatifs et réglementaires ;
- elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet ;
- elle ne peut, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, prendre de participation financière dans les entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou bancaires, ni dans les sociétés civiles, à l'exclusion de celles constituées entre des membres de professions libérales et qui ont pour objet exclusif de faciliter à chacun de ceux-ci l'exercice de leur activité, ni se trouver sous la dépendance, même indirecte, d'aucune personne ou d'aucun groupement d'intérêt.

Monsieur Vincent FRETEUR est Président de la société DELTA CONSEIL PME.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport des titres de la société DELTA CONSEIL PME.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Les apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples.

Les apports en nature portent sur :

- la pleine propriété de quatre cent dix-sept (417) actions de la société DELTA CONSEIL PME détenues par la société VF EXPERTISE CONSEIL ;
- la pleine propriété de quatre cent dix-sept (417) actions de la société DELTA CONSEIL PME détenues par la société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT ;

représentant 33,4 % du capital et des droits de vote de la société DELTA CONSEIL PME.

Droits d'enregistrement :

Conformément aux dispositions de l'article 810-I du Code Général des Impôts, les apports seront enregistrés gratuitement.

Déclaration en matière d'impôt sur les sociétés :

La société apporteuse VF EXPERTISE CONSEIL déclare opter pour le régime de cession des titres de participation (exonération totale de la plus-value réalisée - imposition d'une quote-part pour frais et charge de 12 %), conformément aux dispositions de l'article 219 du CGI.

La société apporteuse CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT déclare opter pour le régime de cession des titres de participation (exonération totale de la plus-value réalisée - imposition d'une quote-part pour frais et charge de 12 %), conformément aux dispositions de l'article 219 du CGI.

1.3.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports, évalués à un million cent seize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-douze centimes (1 116 792,72 €), il sera attribué à :

- la société VF EXPERTISE CONSEIL cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (174 498) actions nouvelles de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST ;
- la société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (174 498) actions nouvelles de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Les actions de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST émises en rémunération des apports des sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT seront dès leur émission assimilées aux actions anciennes.

Il est rappelé que le protocole stipule que l'apport des titres est fait coupon détaché de l'exercice clos au 30 juin 2026. En conséquence, les titres IN EXTENSO CENTRE OUEST reçus en échange des titres apportés n'ouvriront pas droit à versement de dividendes sur les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2026.

La valeur d'apport retenue (1 116 792,72 Euros) correspond à 834 actions apportées, soit une valeur de 1 339,08 Euros pour une action de la société DELTA CONSEIL PME. La valeur unitaire d'une action de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST a été fixée conformément au protocole d'accord conclu entre les cédants et l'acquéreur.

Par conséquent, le rapport d'échange est fixé à 1 action de la société DELTA CONSEIL PME pour 418,46 actions de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST ; l'apport de 834 actions DELTA CONSEIL PME donne donc lieu à émission de 348 996 actions de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.

L'augmentation de capital de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST se traduira par l'émission de 348 996 actions de nominal 1 Euro, augmentation de capital donnant lieu à une prime d'émission de 767 796,72 Euros. Une soulte de 5,52 Euros sera versée.

1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre des présentes opérations d'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

La valorisation de la société DELTA CONSEIL PME a été établie au regard des comptes clos au 30 septembre 2025, en tenant compte des deux entités DELTA CONSEIL PME et FINANCIERE DROUAISE avant l'opération de fusion absorption de la société FINANCIERE DROUAISE par la société DELTA CONSEIL PME.

La valeur de la société DELTA CONSEIL PME a été calculée sur la base de la moyenne arithmétique d'un multiple du chiffre d'affaires et d'un multiple d'EBITDA, majorée de la trésorerie nette des dettes financières, retraitée des dividendes versés à l'associée unique depuis le 30 septembre 2025.

La valeur de la société FINANCIERE DROUAISE a été calculée sur la base de sa situation nette au 30 septembre 2025, corrigée :

- de la juste valeur des titres de participations ;
- des dividendes perçus de la filiale et des dividendes versés aux associés depuis le 30 septembre 2025 ;
- des indemnités futures de départ à la retraite non provisionnées dans les comptes clos au 30 septembre 2025.

1.4.2. Description des apports

La société VF EXPERTISE CONSEIL fait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la pleine propriété de 417 actions de la société DELTA CONSEIL PME, apport évalué à 558 396,36 Euros.

La société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT fait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la pleine propriété de 417 actions de la société DELTA CONSEIL PME, apport évalué à 558 396,36 Euros.

Au total, les apports des actions DELTA CONSEIL PME sont évalués à 1 339,08 Euros pour chacune des 834 actions apportées, soit 1 116 792,72 Euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST sur la valeur des apports devant être effectués par les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des biens apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition, notamment le traité de fusion-absorption de la société FINANCIERE DROUAISE par la société DELTA CONSEIL PME ;
- pris connaissance de l'activité de la société DELTA CONSEIL PME au regard des comptes annuels au 30 septembre 2025 qui nous ont été communiqués ;
- pris connaissance de l'activité de la société FINANCIERE DROUAISE au regard des comptes annuels au 30 septembre 2025 qui nous ont été communiqués ;
- examiné l'approche de valorisation.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Vincent FRETEUR, Président de la société DELTA CONSEIL PME, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des actifs apportés.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par des personnes morales, les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT.

Il a été convenu de retenir la valeur réelle de la société DELTA CONSEIL PME pour déterminer la valeur des titres apportés.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL et CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT des actions de la société DELTA CONSEIL PME, objets des apports.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des actions représentant 33,4 % du capital et des droits de vote de la société DELTA CONSEIL PME.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valorisation de la société DELTA CONSEIL PME a été établie au regard des comptes clos au 30 septembre 2025, en tenant compte des deux entités DELTA CONSEIL PME et FINANCIERE DROUAISE avant l'opération de fusion absorption de la société FINANCIERE DROUAISE par la société DELTA CONSEIL PME.

La valeur de la société DELTA CONSEIL PME a été calculée sur la base de la moyenne arithmétique d'un multiple du chiffre d'affaires et d'un multiple d'EBITDA, majorée de la trésorerie nette des dettes financières, retraitée des dividendes versés à l'associée unique depuis le 30 septembre 2025.

La valeur de la société FINANCIERE DROUAISE a été calculée sur la base de sa situation nette au 30 septembre 2025, corrigée :

- de la juste valeur des titres de participations ;
- des dividendes perçus de la filiale et des dividendes versés aux associés depuis le 30 septembre 2025 ;
- des indemnités futures de départ à la retraite non provisionnées dans les comptes clos au 30 septembre 2025.

Ces valorisations, de même que celle donnée à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST (cette valorisation servant à déterminer le nombre de titres de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST octroyés en échange de ces apports), ont été reprises dans le protocole d'accord conclu entre les parties.

La valeur de la société DELTA CONSEIL PME a été fixée à 3 347 700 Euros, soit 1 339,08 Euros par actions, pour la présente opération.

2.4.3. Valorisation de la société DELTA CONSEIL PME

Pour apprécier la valeur des apports, nous avons mis en œuvre une évaluation monocritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Dividendes :

Ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables :

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de la société DELTA CONSEIL PME.

2.4.3.2. Méthode d'évaluation retenue

Evaluation établie en référence à un protocole d'accord :

Un protocole d'accord entre les différentes parties à la présente opération d'apports (les sociétés VF EXPERTISE CONSEIL, CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT JEROME MALLOT et IN EXTENSO CENTRE OUEST) fixe les modalités de valorisation de la société DELTA CONSEIL PME.

Nous nous sommes appuyés sur les modalités permettant de déterminer le prix de vente de la société DELTA CONSEIL PME arrêtées entre les parties et fixées dans ce protocole d'accord et nous avons vérifié :

- que les chiffres de référence retenus dans le protocole étaient cohérents avec les comptes de la société DELTA CONSEIL PME clos au 30 septembre 2025 ;
- l'exactitude arithmétique de la formule ;
- que la valeur retenue dans le cadre de l'apport (pour 100% des titres constituant le capital de la société DELTA CONSEIL PME) correspondait à la valeur de vente de cette société fixée par les parties dans le protocole d'accord (à savoir une valeur de 3 347 700 Euros).

2.4.3.3. Synthèse de la valorisation

La valorisation retenue ci-avant conforte la valeur des apports retenue et n'appelle pas d'observation particulière à notre niveau.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

3.1 Diligences mises en œuvre

Il a été retenu une valeur de 3 347 700 Euros au titre de la totalité des titres composant le capital de la société DELTA CONSEIL PME. Cette valeur correspond à la valeur arrêtée entre les parties à la présente opération d'apports dans un protocole d'accord.

3.2 Eléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

Tous les titres de la société DELTA CONSEIL PME sont intégralement libérés et sont libres de tout gage et nantissement.

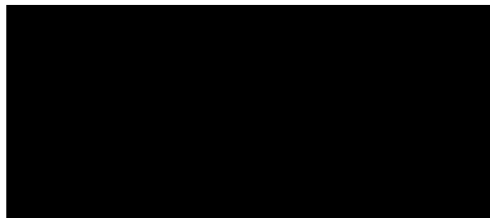
4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, compte tenu des observations précédemment formulées, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 1 116 792,72 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire des apports en nature, majoré de la prime d'émission.

Fait à La Roche sur Yon
Le 30 juillet 2026

AEC Commissariats – Cocerto Audit

Frédéric CHEVALIER



***Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique***